

ARRETE N° 210/2017

**PORTANT DESIGNATION DES PRESIDENTS ET PRÉSIDENTS SUPPLÉANTS DES BUREAUX DE VOTE A
L'OCCASION DES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 18 JUN 2017**

Le Maire de la Ville de Juvignac,

Vu le code Général des Collectivités territoriales,

Vu le code Electoral,

Considérant que pour le bon fonctionnement des bureaux de vote, il convient de désigner des présidents ;

ARRETE

ARTICLE 1 : l'arrêté 205-2017 en date du 6 juin 2017 est annulé et remplacé par le présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les présidents titulaires sont :

- Bureau 1 : Jean-Luc SAVY, maire ;
- Bureau 2 : Emmanuelle VIGNERON, adjointe déléguée ;
- Bureau 3 : Jérôme LARGUIER, adjoint délégué ;
- Bureau 4 : Béatrice MICHEL, adjointe déléguée ;
- Bureau 5 : Luc BRAEMER, adjoint délégué ;
- Bureau 6 : Michel ROQUES, conseiller municipal ;
- Bureau 7 : Jacques PINETON de CHAMBRUN, adjoint délégué ;
- Bureau 8 : Brigitte MOULAOUI conseillère municipale ;

ARTICLE 3 : Les présidents suppléants sont :

- Bureau 1 : Laurent ROESCH, adjoint délégué ;
- Bureau 2 : Richard MIRALLES, électeur ;
- Bureau 3 : Danièle JOLIVET, électrice ;
- Bureau 4 : Jacques BOUSQUEL, adjoint délégué ;
- Bureau 5 : Hélène MERLET, conseillère municipale déléguée ;
- Bureau 6 :
- Bureau 7 : Philippe RIVAL, électeur ;
- Bureau 8 : Alexandre LOPEZ, conseiller municipal délégué ;

ARTICLE 4 : Le directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Juvignac, le 16 juin 2017



Le Maire,

Jean-Luc SAVY

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 21.06.2017

Et publication

Le 22.06.2017